

plus nécessaire que la froide justice ou la rigueur extrême. Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise devraient s'efforcer de comprendre le caractère changeant du monde et de notre pays et que tous doivent viser le même but, c'est-à-dire la sécurité, l'unité et le bien-être du Canada, ainsi que la défaite des agresseurs, sans laquelle aucune de ces trois choses ne serait possible.

La présentation de ce projet de loi est la conséquence du plébiscite, et j'imagine que tous ceux qui participeront à ce débat nous diront comment ils interprètent ce plébiscite. Il me semble manifeste que le peuple canadien, en donnant au Gouvernement toute liberté d'action pour la poursuite de la guerre, désire qu'il prenne les mesures nécessaires pour défendre le Canada partout où cette défense peut le mieux s'accomplir. Le peuple ayant supprimé l'obstacle moral qui existait, le Gouvernement a présenté ce bill pour faire disparaître l'obstacle légal et pour donner effet à la volonté populaire exprimée par le plébiscite.

L'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), dans le discours extrêmement éloquent qu'il a prononcé hier, a paru s'inquiéter surtout de ce qui n'est réellement en définitive qu'une question de modalité, c'est-à-dire de la question de savoir si le Parlement doit être consulté une fois ou deux fois sur ce sujet. On a prétendu qu'en procédant comme il le fait le Gouvernement a violé l'engagement qu'il avait pris, au cours de la campagne du plébiscite, de consulter le Parlement. Or je soutiens que le Gouvernement consulte ici le Parlement. Toutefois, si l'on a quelque raison de prétendre qu'il y a eu violation d'une promesse, je me permets de dire que les seules personnes qui pourraient être justifiées de prétendre avoir été induites en erreur sont celles qui ont voté oui au plébiscite, et non pas celles qui ont voté non.

Quand à la conscription, ou en a beaucoup parlé, et l'on y a vu souvent un symbole. Pour moi, elle constitue deux symboles. Les Canadiens de langue française y voient le symbole de la domination d'un groupe ethnique, tandis que ceux de langue anglaise, du moins certains d'entre eux, y voient le symbole d'un effort total. C'est devenu un mot d'ordre, et en entendant les observations du chef de l'opposition (M. Hanson) j'ai eu l'impression qu'il voyait avant tout dans la conscription son symbole d'effort total. Il n'a fourni aucune raison de sa nécessité immédiate. Il n'a même pas prétendu que le volontariat ne suffisait pas. Il a répété son discours prononcé au cours de la campagne sur le plébiscite et il n'a apporté aucun argument pour justifier une conduite différente de celle qu'adopte le Gouvernement.

[M. Claxton.]

Le Gouvernement ne s'attache pas à un symbole. Il veut tout ce qui peut être nécessaire pour atteindre à l'effort maximum dont est capable le peuple canadien. Le Gouvernement a déclaré que s'il fallait pour cela le volontariat, alors nous aurions le volontariat, s'il fallait la conscription, nous aurions la conscription, et que s'il fallait un peu des deux, nous aurions des deux. La question porte donc sur les moyens; la fin est la même: un effort total et équilibré. Mon opinion est simple: si la conscription peut contribuer à notre effort, alors ayons la conscription pour le service outre-mer, mais dans le cas contraire pourquoi aller plus loin dans cette voie?

Le chef de l'opposition a dit que notre honneur national était menacé si nous refusions d'aller de l'avant. Mais quel déshonneur y a-t-il à avoir un demi-million de volontaires sous les armes? Est-ce un déshonneur que d'avoir réussi par le volontariat à obtenir tous les hommes dont nous avions besoin et dont nous pouvions utiliser les services sur quelque théâtre de guerre que ce soit? Si c'est là un déshonneur, alors c'est le monde à l'envers. C'est au contraire un sujet de fierté que d'avoir réussi comme nous l'avons fait, que d'avoir obtenu de tous les Canadiens, hommes, femmes et jeunes gens, ce que nous en avons obtenu, sans avoir eu recours à la conscription pour le service outre-mer. Et le chef de l'opposition a affirmé que cela portait atteinte à l'estime dont nous jouissons aux Etats-Unis. D'après ce que je connais de l'opinion publique américaine, il semble que le fait de ne pas avoir la conscription pour le service outre-mer influe moins sur notre attitude que la campagne de médisance que l'on poursuit au Canada et que le fait que notre propre gouvernement n'a pas su saisir à fond l'opinion aux Etats-Unis de la véritable histoire de notre effort de guerre. Telle n'est pas la condition de l'honneur canadien. L'honneur du Canada est entre bonnes mains. Il est entre les mains du demi-million d'hommes sous les armes, il est entre les mains des jeunes gens dont les envolées nocturnes s'étendent sur l'Allemagne et dont les exploits, toujours plus magnifiques, . . . je suis heureux de la proclamer. . . ont leur écho dans les nouvelles qui nous parviennent.

Un mot de plus sur cette question de notre honneur. Je rappellerai aux honorables députés que, même si la présente mesure ne devait pas être adoptée, le Canada, en ce qui a trait à la conscription pour le service outre-mer, ne se trouverait pas dans une situation différente de celle de l'Australie, et personne ne saurait entretenir de doute sur l'honneur